RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Arrêté du 18 décembre 2020

relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Acapulco (Mexique) en tant que délégué du consul général de France à Mexico

NOR: EAEF2035632A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête:

Article 1er

- M. David Alejandro RAMIREZ DURAND, consul honoraire de France à ACAPULCO, est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :
- 1° délivrance de certificats de vie :
- 2° délivrance de certificats de résidence ;
- 3° délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- 4° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 18 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation : La chef du service des Français à l'étranger,

C. PEREIRA DA SILVA